



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE (CSE)

RAPPORT SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT AU SENEGAL

EDITION 2020

SYNTHESE



Centre de Suivi Ecologique

CONCLUSION

La mise en œuvre, depuis février 2014, du Plan Sénégal Émergent (PSE) considéré comme la matrice des politiques publiques de développement à l'horizon 2035, aura sans doute un impact important dans la détermination de l'état de l'environnement au cours des quinze prochaines années en ce sens qu'il mise beaucoup sur l'exploitation des potentialités naturelles (terres agricoles, mines, pétrole et gaz). Cependant, l'évolution des tendances futures de l'environnement au Sénégal ne sera pas déterminée que par l'exploitation des ressources naturelles. Il importe d'ajouter la dynamique démographique, la pauvreté et le dérèglement climatique considérés comme autres forces motrices de changements environnementaux qui vont aussi déterminer la sensibilité de certaines composantes de l'environnement dont notamment les terres et la perte de productivité, les ressources en eau, la biodiversité et les écosystèmes, l'environnement marin et côtier, l'environnement urbain et la santé humaine et animale, etc. Malgré la volonté politique exprimée à travers l'adoption du « PSE Vert » comme pilier du développement durable, le défi à relever réside dans la maîtrise de l'empreinte écologique et l'augmentation de la biocapacité des écosystèmes à travers des politiques de développement soucieuses de l'environnement. La population qui constitue la variable-clé de l'augmentation de l'empreinte écologique devra être largement convaincue que les changements dans les modes de production et de consommation sont à la fois nécessaires et leur coût raisonnable. Il apparaît aujourd'hui indispensable de faire en sorte que les politiques nationales, et locales sectorielles intègrent des objectifs environnementaux pour prévenir et maîtriser leurs impacts écologiques. Dans cette perspective, il convient de replacer les enjeux environnementaux dans le contexte d'autres défis majeurs de développement comme la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et énergétique, l'éducation, l'emploi, le logement, le transport et la santé.

La politique environnementale exige un système de planification dynamique et performant avec des instruments et procédures d'actions précis dans un cadre institutionnel et juridique adéquat et des ressources budgétaires suffisantes afin d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable. La mise en œuvre d'une politique écologique nécessite l'accès à l'information environnementale source d'engagement et de mobilisation des communautés en faveur de l'écologie. C'est pourquoi, la base de connaissances environnementales doit être consolidée et la contribution de l'environnement au développement socioéconomique démontrée.

Le rapport, articulé autour de dix chapitres élaborés en fonction des besoins en informations diverses et détaillées sur l'état de l'environnement au Sénégal, a fourni des analyses poussées sur les questions préoccupantes dont la prise en compte de la planification environnementale dans les politiques publiques. Dans un contexte de croissance économique et d'intensification des activités humaines, la perte de biodiversité, la raréfaction et la contamination des ressources en eau, l'érosion côtière, la pollution de l'air, la dégradation des sols, la gestion des déchets, les impacts de l'exploitation minière, les inondations urbaines,

etc., sont autant de défis environnementaux que les chapitres ont abordés, et dont des solutions appropriées doivent être mises en œuvre pour asseoir un développement durable et intégré. Dans cette perspective, la planification environnementale doit être un outil que tous les décideurs et les opérateurs de projet doivent intégrer dans leurs politiques, programmes et projets de développement par un ensemble de mesures de protection environnementales et sociales telles que prévues dans les dispositions juridiques, réglementaires et institutionnelles. Le rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal propose un ensemble d'informations et d'indicateurs actualisés et précis sur l'évolution des écosystèmes naturels et anthropiques du pays face à la dynamique des systèmes sociaux, économiques et culturels, dans le souci d'une meilleure préservation de l'environnement et des ressources naturelles, mais également permet aux politiques, programmes et projets de s'appuyer sur des informations et données fiables pour être efficaces et bénéfiques.

L'avènement de la pandémie à COVID-19 a fortement éprouvé l'économie sénégalaise dont les prévisions de croissance ont été drastiquement revues à la baisse en allant de 7% à 0,7% pour l'année 2020. Pour faire face aux impacts socio-économiques de cette pandémie, l'État du Sénégal a lancé un programme ambitieux de relance de l'économie nationale (Plan d'Actions Prioritaires 2 Ajusté au PSE) structuré autour de quatre orientations : une industrialisation durable et inclusive ; l'accélération de la souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique ; le renforcement de la protection sociale pour une meilleure résilience ; une plus grande capacité d'intervention du secteur privé dans l'économie. Ce processus de relance de l'économie sénégalaise risque d'accroître davantage la pression sur l'exploitation des ressources naturelles avec des conséquences pouvant être désastreuses pour l'environnement si des mesures de sauvegarde soigneusement élaborées ne sont pas mises en œuvre.

Le rapport sur l'état de l'environnement constitue ainsi un document prospectif et stratégique pour la planification de l'utilisation des ressources naturelles et de la gestion des défis environnementaux du pays. Cet éclairage nouveau sur l'état de l'environnement est d'autant plus important que les projections indiquent que la population sénégalaise atteindra 22 326 369 habitants en 2030 et 38 987 234 habitants en 2050 (ANSD, 2019) avec un grand risque de pressions sur les ressources naturelles et la gestion de l'environnement. Ce document doit constituer dès lors une base de référence pour tout processus de planification stratégique des politiques de développement afin d'intégrer la question cruciale de la dimension environnementale.

Par ailleurs, la régularité de la publication de ce rapport (tous les cinq ans) est sans nul doute une contribution d'envergure du secteur de l'environnement dans l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Émergent (PSE) et des Objectifs du Développement Durable (ODD), en raison de la transversalité des thématiques traitées dans les différents chapitres. Par ailleurs, ce document pourrait aussi aider à la concrétisation des engagements du Sénégal dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat de 2015 à travers la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) et la territorialisation des politiques climatiques.



Centre de Suivi Écologique

Ensemble pour une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement

Rue Léon Gontran Damas - Fann Résidence, DAKAR - BP 15532 Dakar Sénégal,
Tél. : (+221) 33 825 80 66 / (+221) 33 825 80 67 - Fax : (+221) 33 825 81 68 Courriel : contact@cse.sn
www.cse.sn

« Prendre en compte la dimension économique, sociale et environnementale pour un développement inclusif durable »

Situé à l'extrémité ouest du continent africain, le Sénégal est un pays sahélien qui s'étend sur 196 722 km². Le pays est relativement plat avec une altitude moyenne inférieure à 50 m sur près de $\frac{3}{4}$ du territoire et de rares accidents dans le relief. Le point culminant est situé à 581 m, à l'extrémité sud-est, sur les contreforts du Fouta-Djallon.

Le Sénégal dispose de ressources en eau de surface et souterraine relativement importantes, mais inégalement réparties à travers le pays. L'élément majeur du climat, de type soudano-sahélien, est la grande variabilité spatiale des précipitations qui fluctuent, en moyenne, entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. À cette variabilité spatiale, s'ajoute une grande variabilité temporelle (interannuelle) qui s'accompagne souvent d'un déficit pluviométrique persistant. La végétation est très dépendante de la pluviométrie et de l'utilisation des sols. La réduction du couvert végétal, la déforestation, l'érosion hydrique et éolienne, la salinisation et l'acidification ont engendré la dégradation des sols, réduisant ainsi leur aptitude culturale.

En 2019, la population est estimée à 16,2 millions d'habitants contre 13,5 millions en 2013 (RGPHAE, 2013). Le taux d'accroissement intercensitaire, bien qu'encore élevé, est resté quasiment stable au cours des dernières années. La population sénégalaise se caractérise par son extrême jeunesse et une prédominance rurale, avec toutefois une tendance à l'urbanisation assez marquée au cours de ces dernières années. Cette urbanisation cache cependant des disparités importantes entre les régions.

Face à l'urbanisation rapide et non maîtrisée de certaines villes, l'État du Sénégal, à travers le Plan Sénégal Émergent (PSE), envisage d'améliorer l'accès des populations rurales aux services sociaux de base et ainsi, réduire l'exode rural.

Le maintien du dynamisme du secteur primaire (7,9 %), du secteur secondaire (7,5 %) et du secteur tertiaire (5,3 %) en 2018, a favorisé la croissance économique malgré la décélération enregistrée au cours de la même année (Figure 1). Le secteur tertiaire demeure ainsi le moteur de la croissance économique compte tenu de son poids prépondérant et de son dynamisme.

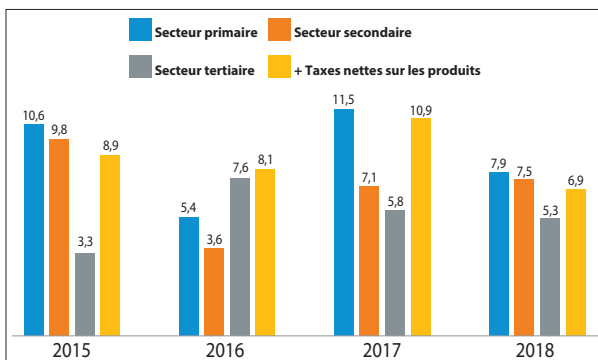


Figure 1 :
Évolution de la valeur ajoutée en volume des secteurs d'activité et des taxes nettes

Source : ANSD, 2019

Depuis 2015, la situation sociale du pays est évaluée sous l'angle des Objectifs du Développement Durable (ODD), fixés sur l'horizon temporel 2015-2030. L'atteinte de ces objectifs a nécessité la mise en place d'un cadre organisationnel et des réformes aux niveaux national et international, afin de promouvoir l'accélération de la croissance, d'améliorer l'équité et l'égalité des chances et de déterminer la viabilité environnementale. À cet effet, plusieurs progrès ont été notés dans le cadre de l'atteinte des ODD avec la mise en œuvre du PSE. L'analyse des statistiques sociales met en exergue la situation sur les performances du Sénégal (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 16). Il faut noter, entre autres : un recul de la pauvreté ; des progrès importants dans l'amélioration de la santé et dans l'accès de tous à des services de soins de santé, ainsi que des investissements pour mettre fin aux épidémies. Des améliorations sont notées au niveau du taux brut de scolarisation au primaire, dans l'approvisionnement en eau de boisson auprès d'une source améliorée, l'utilisation de toilettes améliorées, l'accès à l'électricité, le niveau du chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus, le taux de pénétration de l'internet et pour la téléphonie mobile, l'accélération de l'offre de l'habitat social, etc.

Dans le cadre de l'étude sur le poids de l'environnement dans le PIB, la contribution de l'environnement à la valeur ajoutée a été évaluée à 1,9% en 2012 représentant 121,072 milliards de FCFA (produits de la branche sylviculture et exploitation forestière calculés dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux). Au plan politique, la contribution importante de l'environnement dans l'économie recommande une allocation conséquente de ressources budgétaires au secteur tout en veillant à la préservation des ressources forestières et fauniques. Plus spécifiquement, l'État devra renforcer les actions entreprises dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et environnementales.

L'année d'édition du Rapport sur l'État de l'Environnement (2020) est marquée au Sénégal et dans le monde par la survenue de la pandémie à COVID 19 qui a eu des conséquences significatives sur l'économie mondiale. Aucun secteur de la vie économique et sociale n'est épargné (emploi, tourisme, transport, industrie, commerce, culture, pêche, élevage, artisanat, enseignement privé, transferts privés à l'endroit des ménages, etc.). La croissance économique du pays, assez soutenue ces dernières années, connaît un repli important. Devant la nécessité d'une réorientation urgente de la politique économique et sociale pour faire face aux effets de la crise à COVID sur l'économie sénégalaise, le gouvernement a mis en place le Programme de Résilience économique et sociale (PRES), financé à hauteur de 1000 milliards FCFA.

VULNÉRABILITÉ ET GOUVERNANCE CLIMATIQUES

« Mieux planifier le développement national en tenant compte des menaces induites par les changements climatiques »

Les changements climatiques en cours depuis la révolution industrielle résultent d'une modification de la composition de l'atmosphère terrestre par les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines (GIEC), même si des variations naturelles du climat peuvent s'y superposer. Les conséquences des changements climatiques se manifestent, de manière générale, par une hausse des températures, une variabilité de la pluviométrie, une élévation du niveau de la mer et une recrudescence des phénomènes extrêmes. Les impacts de cette variabilité climatique varient d'une région du globe à une autre avec des conséquences socio-économiques particulièrement importantes dans les pays en développement (Sultan, 2015).

Dans l'ensemble, les études réalisées au Sénégal montrent une baisse de la pluviométrie à l'horizon 2035 avec un pourcentage différent d'un modèle à l'autre (DEEC, 2017 ; USAID, 2014 ; Bacci et Diop, 2014 ; Gaye, 2010).

Ces perturbations posent un défi majeur du fait des conséquences sur l'environnement et sur certains secteurs clés (agriculture, élevage, pêche, tourisme, santé humaine et animale, biodiversité...), fragilisant ainsi le développement socio-économique et induisant des coûts supplémentaires.

Toutes ces contraintes socio-économiques ont amené les autorités à mettre en place un certain nombre d'instruments, de mécanismes et d'actions pour réduire les impacts négatifs et renforcer la résilience des populations.

La gouvernance des changements climatiques s'opère à travers des cadres de concertation regroupant plusieurs acteurs : la Plateforme Nationale Pêche et Changement Climatique (PNPCC), le Cadre National sur les Services climatiques (CNSC), la Plateforme Nationale de Dialogue Science-Politique pour l'adaptation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au changement climatique (CCASA), l'AGORA 30 de la Résilience au changement climatique.

Ainsi, conformément à ses engagements, le Sénégal élabore des communications nationales pour le suivi régulier des émissions avec des options d'atténuation, tout en mettant en place des dispositifs pour la mobilisation de financements climatiques.

De plus, l'expérience du terrain, ainsi que les impacts de plus en plus importants des changements climatiques ont amené les acteurs, de tout bord, à adopter de nouvelles approches pour une meilleure prise en charge de la question à tous les niveaux.

Le Sénégal a développé des cadres de concertation et d'action permettant l'intervention de plusieurs acteurs et le développement de plusieurs projets innovants, concrets et adaptés qui donnent des résultats probants dans le processus d'accélération de l'atténuation et de l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Parmi les projets développés dans le cadre de l'atténuation, figure la construction des centrales solaires de Bokhol Ten Mérina (Photo 1), Santhiou Mékhé, Kahone, Malicounda (Photo 2) et Sakal.



Photo 1 :
Centrale photovoltaïque de Bokhol



Photo 2 :
Centrale solaire de Malicounda

Sur cette lancée, la prise en compte du genre dans la lutte contre les changements climatiques occupe de plus en plus une place importante dans les stratégies mises en place. Le Sénégal s'est également engagé à l'école de la territorialisation des changements climatiques à travers les plans climats territoriaux et d'autres initiatives portées par les villes de Pikine et Guédiawaye, ainsi que des communes de la Petite-Côte. De même, le caractère transfrontalier des changements climatiques en fait un bon objet de coopération entre collectivités locales.

Enfin, le Sénégal a élaboré en 2015 sa Contribution Déterminée au niveau National, qui constitue la feuille de route du pays dans le cadre de l'accord de Paris. La mise en œuvre de ce document, qui comporte un volet atténuation et un volet adaptation, est estimée à 12,8 milliards de dollars US dont 8,5 milliards pour l'atténuation et 4,3 milliards US pour l'adaptation.

« Des ressources importantes, une capacité de mobilisation améliorée, mais des stratégies de gestion à renforcer pour leur durabilité »

L'eau constitue un enjeu politique, économique et social prioritaire pour la prise en charge des questions de développement au 21^{ème} siècle. Cette préoccupation est clairement formulée dans le Plan Sénégal Émergent et dans l'objectif 6 des Objectifs du Développement Durable (ODD), à savoir : « Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Le Sénégal dispose d'importantes quantités de **ressources en eau de surface** estimées entre 20,9 et 23,5 milliards de m³/an (BM, 2020). Les principaux bassins hydrographiques sont ceux des fleuves Sénégal et Gambie dont les eaux proviennent, en majeure partie, des montagnes du Fouta Djallon en Guinée. A ces deux grands bassins versants (BV), s'ajoutent ceux de la Casamance, la Kayanga, le Sine, le Saloum et les petits cours d'eau côtiers dont les écoulements sont intermittents. Un certain nombre de lacs et de mares complètent ce réseau : le Lac de Guiers, les « bolongs » (marigots) des zones estuariennes et les lacs des Niayes en constituent les plus importants.

Pour les **eaux souterraines**, les quatre (4) grands systèmes aquifères, correspondant aux principales formations géologiques, sont : le système aquifère superficiel (entre 50 et 75 milliards de m³) ; le système aquifère intermédiaire (entre 60 et 110 milliards de m³) ; le système aquifère profond (entre 300 et 400 milliards de m³) et le système aquifère du socle (environ 3,6 millions de m³).

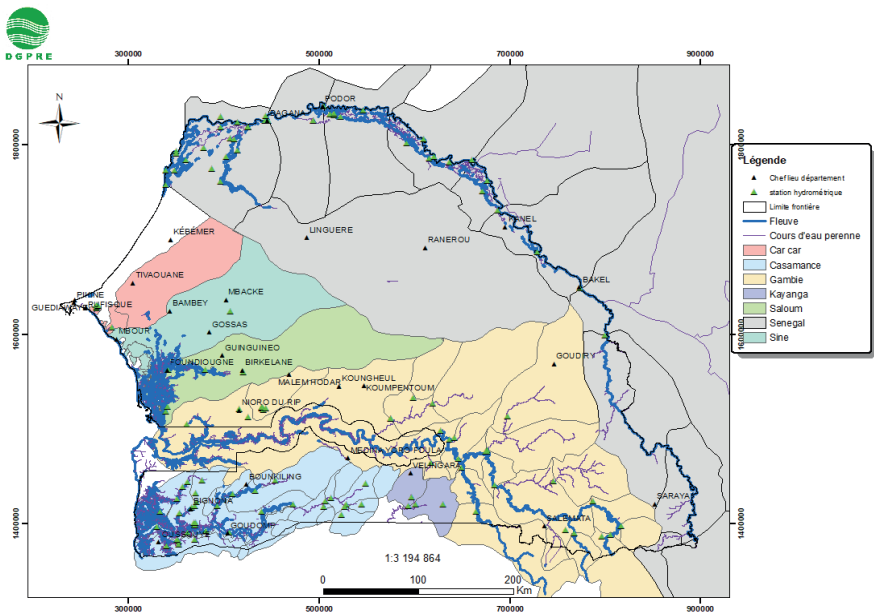


Figure 2 : Les principaux bassins versants et le réseau hydrographique national

Source : DGPPE

D'une manière générale, les ressources en eau sont fortement tributaires des apports pluviométriques. Cependant, au Sénégal, elles sont inégalement réparties à travers le pays et sont mal maîtrisées : soit elles sont trop éloignées des grands centres de consommation et des pôles de développement, soit elles sont difficilement mobilisables pour satisfaire la demande en eau potable des populations ou des autres usages (industrie, agriculture, mines, etc.). A ces défis,

s'ajoutent la préservation des écosystèmes naturels (forêts, pâturages et zones humides), la protection des populations contre les risques liés aux inondations et les maladies d'origine hydrique.

La quasi-totalité de l'alimentation en eau des populations est assurée par des forages, même si à Dakar, plus de 40% de l'eau provient du Lac de Guiers. Les caractéristiques hydrochimiques sont différentes suivant les nappes exploitées, tandis que la qualité des eaux de surface varie fortement en fonction de leur usage et de leur position géographique.

De manière générale, pour les eaux de surface, il y a trois sources principales de pollution : la concentration élevée en sels, due essentiellement à l'envahissement des cours d'eau par la langue salée, la prolifération des plantes aquatiques au niveau de certains cours d'eau et lacs, la pollution anthropique due aux rejets d'eau polluée non traitée venant de l'agriculture, des industries et l'accès des populations aux plans d'eau, sans mesures appropriées de protection.

Pour les eaux souterraines, les problèmes de qualité notés concernent : les teneurs en chlorure, en fluorure pour la nappe Maestrichtienne au nord-est ; la bande centrale salée de la nappe du Maastrichtien qui traverse les régions de Kaolack, Fatick et Diourbel et le fer qui constitue une contrainte pour l'exploitation de la nappe du Maastrichtien dans certaines régions comme Matam, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Thiès et Dakar.

La pression des demandes sur les ressources en eau douce varie beaucoup suivant les zones ou régions du pays. Cette pression est généralement forte sur la frange occidentale du pays, notamment dans la région de Dakar, la Petite-Côte et le centre urbain de Thiès et ses alentours (1 000 000 à 2 916 800 m³/an). Elle est cependant faible (zones de faible pression de 55 à 10 000 m³/an), voire minimale à l'intérieur du pays, à l'exception de quelques zones de concentration d'activités agricoles intensives, minières et touristiques et dans des centres religieux.

Au terme de la mise en œuvre du PAP-GIRE 2008-2015, le Gouvernement a initié l'actualisation du PAGIRE et l'élaboration d'un nouveau PAP 2018-2030 pour prendre en compte les nouveaux enjeux et défis liés, notamment, à la mise en œuvre des orientations de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2018-2030, aux exigences relatives à la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD), à la gouvernance participative de l'eau, au genre et aux changements climatiques. En outre, le PAGIRE, actualisé, s'aligne sur les réformes majeures dont celles liées à l'approche de gestion axée sur les résultats et à la programmation budgétaire par objectif, définie dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques, adoptée par les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

*« Un écosystème riche et varié, mais fortement menacé,
d'où la nécessité d'une gestion intégrée »*

La zone marine et côtière du Sénégal est caractérisée par une Zone Économique Exclusive (ZEE) de près de 159 000 km² et un littoral de près de 700 km constitué de plages, de côtes rocheuses et d'estuaires. Plusieurs activités économiques (pêche, agriculture, industrie, exploitation minière, tourisme) et socio-culturelles sont pratiquées au niveau de la zone côtière.

Les changements climatiques, qui se manifestent par des événements climatiques extrêmes, l'augmentation de la température de surface et du niveau moyen de la mer et l'anthropisation (exploitation de sable marin et des produits ligneux de mangrove, surexploitation des ressources halieutiques construction d'infrastructures sur la côte, mauvaises pratiques de pêche, etc.) ont entraîné la vulnérabilité et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers.

Ainsi, l'érosion côtière, la raréfaction des ressources marines et côtières et la pollution d'origine industrielle, domestique et agricole des milieux marin et côtier et de la nappe phréatique, sont devenues menaçantes. A cela, s'ajoute l'accentuation de la vulnérabilité de certains établissements humains et sites côtiers déjà fragilisés par l'apparition de catastrophes devenues récurrentes et qui accentuent l'érosion côtière marquée par un recul du trait de côte tout le long du littoral (Photos 3). De surcroît, l'exploration et l'exploitation future du pétrole et du gaz au Sénégal constituent une menace pour les écosystèmes aquatiques, à travers la pollution marine.



Photos 3 :
État de dégradation de l'île de Diogué,
le 04 avril 2018

Cependant, l'État du Sénégal, à travers des actions initiées aux plans institutionnel, technique et financier, a initié des actions pour atténuer leurs impacts sur les écosystèmes marin et côtier. Parmi ces actions, figurent la construction d'ouvrages de protection du littoral (dures et douces) pour sauvegarder les infrastructures hôtelières, les habitations et les aménagements divers, mais également des activités liées à la pêche et au tourisme. Les projets de protection du littoral (exemple de la station balnéaire de Saly), de Résilience du littoral Ouest Africain (WACA), d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement durable au Sénégal (INTACC), ont été réalisés avec l'appui de partenaires techniques et financiers.

Pour la restauration des ressources et la protection de leurs habitats, l'État a mis en place des mécanismes et stratégies de protection et de régénération des écosystèmes marin et côtier tels que des récifs artificiels, des Zones de Pêche Protégée (ZPP), des Aires Marines Communautaires Protégées (AMCP), la réduction de l'effort de pêche (pression sur les ressources), l'interdiction de certains engins de pêche (monofilament), et "l'interdiction de la pêche nocturne" initiée pour la première fois dans le département de Mbour (un repos biologique de six mois pour la pêche nocturne).

Malgré les efforts consentis par l'État du Sénégal, les problèmes du littoral et de la zone marine et côtière persistent, d'où la nécessité d'adopter et de promulguer rapidement la Loi littorale, et de veiller à sa stricte application. L'implication de tous les acteurs intervenant dans le secteur est également indispensable dans une optique de développement durable.

TERRES ET GOUVERNANCE FONCIÈRE

« La gestion durable des terres, seule alternative pour une ressource limitée, sous pression croissante »

Au Sénégal, la terre a une grande importance sur les plans économique, politique, social et culturel. En effet, cette ressource est l'une des principales bases de la production agro-sylvopastorale. Elle fournit de nombreux services écosystémiques aux populations, offre des emplois en milieu rural et constitue un moyen important de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

Du fait de cette importance et des multiples intérêts et enjeux qui en découlent, la ressource foncière subit l'action de plusieurs facteurs tels que la croissance démographique, les mauvaises pratiques agro-sylvo-pastorales (défrichement, déforestation, surpâturage, etc.), la variabilité climatique et une gouvernance inadéquate. Il résulte des pressions exercées par tous ces facteurs, une dégradation multiforme (recul du couvert végétal, érosion, salinisation, etc.) et ses corollaires : baisse des rendements et des revenus, insécurité alimentaire, pauvreté, conflits et exode rural. Cependant, des disparités sont constatées dans l'estimation du potentiel des terres productives et de l'ampleur de leur dégradation.

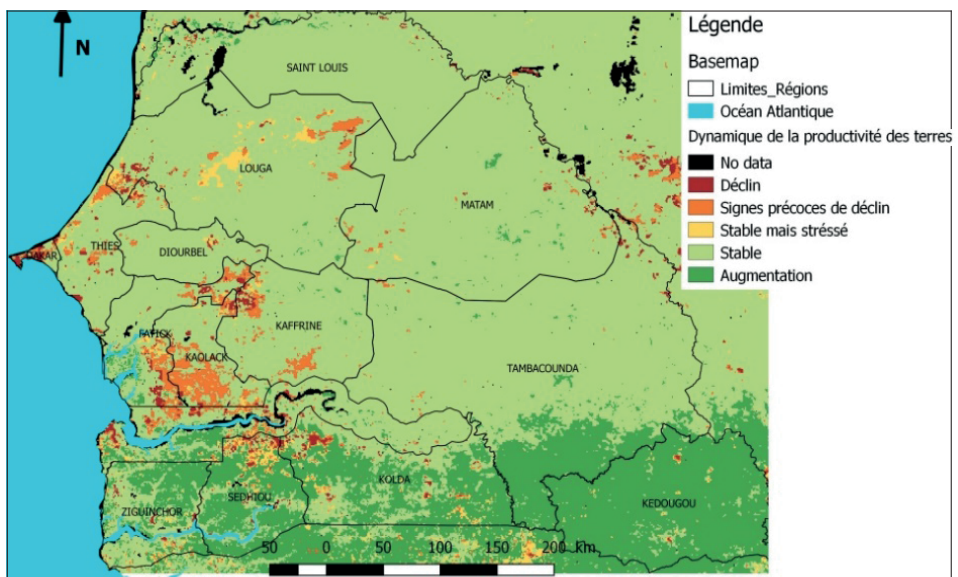


Figure 3 : Dynamique de la productivité des terres au Sénégal de 2001 à 2015

Source : Trends.Earth 2019

En réponse à la dégradation croissante des terres, plusieurs initiatives de nature politiques, juridiques, financières et techniques ont été prises par les différents acteurs, notamment l'État et ses partenaires, la société civile et les populations.

Sur le plan politique, l'État du Sénégal a élaboré plusieurs politiques, plans et programmes dont la mise en œuvre contribue à faire face aux nombreuses menaces qui s'exercent sur les terres : le Plan Sénégal Émergent (PSE), l'Acte III de la décentralisation, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) et la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD). Pour pallier les insuffisances liées aux questions juridiques l'État du Sénégal a entrepris, dans le domaine des terres

et de la gouvernance foncière, la mise en place d'une Commission nationale de Réforme Foncière (CNRF) et l'élaboration de la Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016. Concernant les mesures financières, des efforts ont été faits ces dernières années en matière de financement de la Gestion Durable des Terres (GDT) à travers des ressources aussi bien internes qu'externes. D'importantes mesures techniques ont également été apportées par les institutions de l'État, la société civile (ONG) et les populations.

Malgré tous les efforts consentis par ces acteurs, il y a encore d'importants défis à relever pour assurer une amélioration durable de la productivité des terres. Parmi ceux-ci, figurent : l'amélioration des connaissances par une harmonisation des méthodes de suivi et d'évaluation de l'état des terres, l'allocation de ressources suffisantes à la Gestion Durable des Terres (GDT), le parachèvement et la mise en œuvre effective de la réforme foncière et la redynamisation des cadres de concertation pour améliorer la synergie dans les interventions.

Toutefois, des opportunités existent pour faire face à ces défis tant au niveau national, à travers la volonté politique affichée par l'État dans la prise en compte progressive de la GDT dans les politiques publiques, que sur le plan international à travers différentes initiatives dans le cadre des Objectifs du Développement Durable, de la lutte contre la désertification et de la lutte contre les changements climatiques.

BIODIVERSITÉ ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

« Bien gérer la biodiversité, c'est aussi assurer la bonne santé de tous ! »

Le Sénégal a une diversité biologique fondamentale pour les populations humaines. Les 8225 espèces qui y sont recensées sont réparties entre les animaux (4330), les végétaux (3645) et les champignons (250).

Les principaux sites de haute biodiversité sont constitués des sites du domaine classé (parcs nationaux, réserves, forêts classées et aires marines communautaires protégées) et de ceux du domaine protégé (forêts galeries, bois et forêts sacrés, etc.).

Les écosystèmes fournissent des biens et services sur lesquels reposent les activités socio-économiques et culturelles : des services d'approvisionnement, de régulation, de support ou de soutien et des services culturels, spirituels et sociaux.

Cependant, les pressions notées sur cette diversité biologique, au regard de l'importance qu'elle procure en biens et services, ont entraîné son érosion progressive. Malgré l'absence d'une évaluation scientifique globale de la dynamique des écosystèmes et des espèces, il est unanimement reconnu que la plupart des écosystèmes se caractérisent par un état de dégradation relativement élevé, mais variable suivant leur typologie et les pressions y afférentes. Il faut noter par exemple que les superficies forestières sont passées de 9 348 000 ha en 1990 à 8 273 000 ha en 2015 (Figure 4). La superficie a continué à baisser avec 8 188 160 ha en 2017. Le taux annuel de changement de la superficie forestière de 2016 à 2019 est de -0,49 (MEDD, 2019). La superficie des forêts du Sénégal a diminué d'environ 6,9% entre 2001 et 2016 (Global Forest Watch (2018). La dégradation se poursuit et affecte même des sites sacrés.

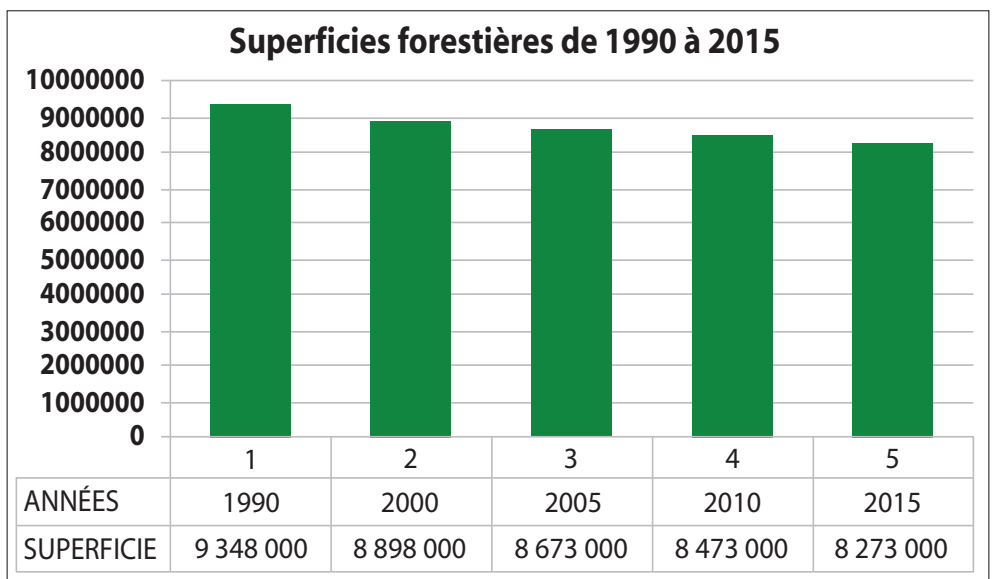


Figure 4 : Évolution des superficies des forêts du Sénégal (ha)

Source : CSE, Annuaire 2018

Au Sénégal, les principales causes de perte de biodiversité sont liées aux activités anthropiques, notamment l'exploitation frauduleuse et abusive des ressources biologiques, les activités agro-sylvo-pastorales, les feux de brousse, la pression démographique,

la destruction et la fragmentation des habitats (première cause de perte de diversité biologique à travers le monde), la pollution des eaux souterraines et superficielles, etc. À ces causes **anthropiques**, s'ajoutent des **facteurs naturels** comme les changements climatiques et leurs corollaires et d'autres contraintes qui sont d'ordre **socio-économique**, **juridique** (textes relatifs à la biodiversité peu vulgarisés et peu ou insuffisamment appliqués ; insuffisance d'harmonisation, incohérence et défaut de réactualisation de la réglementation relative à la biodiversité ; persistance de vides juridiques, notamment dans les domaines de la prédation et de la déprédation), **institutionnel** (manque de synergie et d'une insuffisance de coordination liés à la multitude et à la diversité des acteurs) et **scientifique**.

La gestion de la diversité biologique bénéficie de l'intervention des institutions de l'État, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Collectivités Locales, des Organisations Communautaires de Base (OCB), des sociétés privées et des organisations internationales, des institutions de formation et de recherche comme les universités, etc. Ainsi, différentes actions ont été menées : la conservation in-situ (création de nouvelles aires protégées) et ex-situ (jardins botaniques, activités de reboisement, récupération des terres salées, exploitation d'aires protégées, herbiers, etc.) auxquelles s'ajoutent l'amélioration et le renforcement des cadres politique, juridique et institutionnel de la gestion et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

1. MINES

« Les Mines face aux défis de l'Émergence et du Développement Durable »

Le secteur des mines du Sénégal fait partie des secteurs prioritaires du Plan Sénégal Émergent (PSE). A ce titre, il constitue un pilier de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise et du développement des communautés. Ainsi, lors de la première phase du PSE, six (6) projets phares concernaient ce secteur : le développement de la filière phosphates, l'accélération de l'exploitation aurifère, l'accélération de l'exploitation du zircon, la relance du projet intégré sur le fer de la Falémé, le programme national de la mine artisanale et le hub minier. Ces projets ciblés répondent à des besoins persistants en matières premières du marché national comme du marché international et à de nouveaux défis de l'exploitation minière.

Les besoins en matières premières sont ressentis dans le domaine de la construction où, au niveau national, les grands projets de construction d'infrastructures (autoroutes à péage, train express régional (TER), projets routiers, Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), etc.) ont entraîné l'augmentation de la demande en matériaux de construction (basalte, calcaire, sable, argile) et par conséquent, une prolifération des carrières de ces matériaux. Outre le domaine des bâtiments et travaux publics (BTP), l'industrie des technologies de l'information (TIC) est un grand consommateur de métaux.

La satisfaction de cette demande en matériaux de construction et métaux nécessite l'exploitation de ressources minérales. Des campagnes d'exploration ont permis de découvrir plusieurs gîtes au Sénégal et des matériaux de construction dont certains sont en phase d'exploitation (phosphate, or, le zircon, le basalte, le calcaire, l'argile). Depuis l'ouverture de nouvelles mines d'or, de zircon et la prolifération des carrières, la tendance de la production minière est à la hausse au cours des cinq dernières années, engendrant ainsi plus de retombées économiques pour le pays. Cependant, l'ouverture de nouvelles mines et l'utilisation de méthodes telles que le dragage dans l'exploitation artisanale sous-tendent aussi de nouveaux défis socio-environnementaux à relever (dégradation très poussée des sols avec des risques élevés d'érosion ; pollution des eaux ; pollution très élevée de l'air, etc.)

Dans le cas des grands projets miniers tels que le projet d'exploitation d'or de Mako, une étude d'impact environnemental et social (EIES) a révélé des impacts modérés et majeurs sur les eaux, l'air, les terres agricoles avec des pertes de terres arables estimées à 46,5 hectares dont 35 hectares en jachère depuis plus de 10 ans. Le projet étant proche du Parc national de Niokolo-Koba, la vulnérabilité de la faune est une des conséquences décelées lors de l'EIES. L'exploitation artisanale a également des impacts sur l'environnement avec la pollution des eaux par les produits toxiques tels que le mercure, la déforestation, la non-réhabilitation des sites d'orpaillage, etc (Photo 4).

Pour atténuer, voire éliminer ces impacts socio-environnementaux, l'État du Sénégal s'est doté d'un nouveau code minier (Loi n°2016-32 du 08 novembre 2016). Dans ce code, les innovations sont : une meilleure protection de l'environnement avec l'obligation de réalisation de l'évaluation environnementale avant tout octroi de permis de recherche (article 20 du code), ainsi que l'obligation de faire l'EIES et de proposer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) avant tout octroi de titre minier d'exploitation. Ce plan fera l'objet de suivi et de contrôle durant tout le projet. Cependant, il faut noter que les missions de surveillance de ces PGES sont timidement menées par manque de moyens.

Outre les lois et règlements instaurés par l'État pour le respect strict de l'environnement, les entreprises, dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), prennent des initiatives volontaires pour un meilleur équilibre entre le profit, le social et l'environnement. De belles initiatives sont prises, tant au niveau étatique que privé, face à une société civile vigilante, pour aller vers une exploitation minière durable. Cependant, certains défis tels que la détermination et le suivi continu des indicateurs de l'environnement sont à améliorer pour une meilleure évaluation de l'état de l'environnement. Aussi, le renforcement des dispositifs existants, avec l'application effective de la loi et des stratégies sur le contenu local, la mise en œuvre d'une stratégie pour l'élimination du mercure dans l'exploitation artisanale, le développement de la recherche et de l'innovation en étroite collaboration avec les universités et centres de recherche, pourraient contribuer à rendre le secteur des mines durable.



Photo 4 : Impacts de la mine artisanale sur la déforestation

Source : Guide pratique de la mine artisanale en Afrique de l'Ouest francophone (Panafgeo 2019)

2. ÉNERGIE

« Une énergie abordable, accessible à tous et respectueuse de l'environnement ! »

L'accès aux services énergétiques de qualité est l'un des fondements de la croissance économique et sociale. Le Plan Sénégal Émergent (PSE) en a fait un des piliers de développement pour le Sénégal. La politique énergétique du pays, concrétisée à travers la Lettre de Politique de Développement du secteur de l'énergie à l'horizon 2023, s'inscrit dans cette logique de fournir une énergie de qualité, abordable et respectueuse de l'environnement. Au fil des ans, la production d'électricité a augmenté dans des proportions importantes pour satisfaire les besoins actuels et la demande croissante.

Dans le domaine de l'électricité, des efforts ont été faits en matière d'électrification rurale, pilier de la lutte contre les inégalités sociales, avec un taux de plus de 40% en milieu rural grâce aux différents projets et programmes (Tableau 1). Dans cette optique, le Sénégal s'est fixé comme objectif d'atteindre l'accès universel à l'électricité à l'Horizon 2025. Ainsi, près de 250 MW additionnels ont été injectés dans le réseau et la construction et l'installation de nouvelles centrales, convertibles à terme au gaz, contribueront largement à restructurer la production et l'accès à l'électricité au Sénégal.

Tableau 1 : Évolution de la situation de l'électrification rurale

	Situation en 2012	Situation en 2018	Évolution (6 ans)
Nombre de villages électrifiés	1 648	4 583	+ 2 935
Taux d'électrification	27 %	42,3 %	+15,3 %

Source : MPE, 2019

Les énergies renouvelables ont connu un important développement au fil des ans avec un taux de pénétration (comprenant également l'hydroélectricité) de 21 %. Dans la logique de l'engagement en faveur du climat, le développement des énergies renouvelables à travers le mix énergétique contribue à minimiser les impacts environnementaux tout en contribuant à la satisfaction des besoins énergétiques nationaux. Cette amélioration du mix énergétique passera par la production d'électricité à partir du gaz. Ainsi, le développement d'infrastructures gazières et la reconversion d'unités de production au fioul lourd (HFO) en vue de leur fonctionnement au gaz, s'avèrent opportuns avec les récentes découvertes de gaz.

De pays importateur de combustibles, le Sénégal se prépare à devenir un pays producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel dans les années à venir. Avec des ressources gazières totales estimées à environ 910 milliards de m³ et des ressources pétrolières d'un volume total estimé à 1030 millions de barils (hors Dôme Flore) [PETROSEN, 2019], le Sénégal ambitionne de garantir la sécurité des approvisionnements en énergie en quantité et en qualité, et à moindre coût pour les industries, les ménages et le commerce. Cependant, des impacts environnementaux importants sont liés aux activités du secteur. Au Sénégal, l'énergie contribue pour 40 % aux émissions des gaz à effet de serre (GES) et constitue un levier important sur lequel il faut agir pour la lutte contre les changements climatiques.

Pour les prévisions dans le secteur de l'énergie sur le moyen et long termes, il est attendu une baisse des coûts grâce à la valorisation des ressources énergétiques nationales. La part de l'énergie solaire est croissante ; l'énergie éolienne permettra de fournir 158,7 mégawatts d'énergie propre et fiable sur le réseau électrique. Le Sénégal prévoit de convertir ses centrales électriques à fioul existantes en centrales bi-mode (fioul et gaz) ; ce qui permettrait l'utilisation d'une partie de la production locale de gaz pour l'accès à l'énergie afin de réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique. Enfin, le Compact 2 du Millenium Challenge Corporation (MCC) permettra, à terme, une restructuration du cadre de gouvernance du secteur de l'énergie.

La prise en compte de la dimension environnementale dans le secteur de l'énergie mérite une plus grande attention. Même si le code de l'environnement soumet tous les projets énergétiques à une étude d'impact environnementale et sociale (EIES), le suivi évaluation des impacts occasionnés, particulièrement par les projets, doit être plus rigoureux.

Pour bien gérer et encadrer les ressources naturelles (pêche et environnement), notamment extractives (pétrole et gaz), l'État a pris des mesures idoines et a anticipé avec le lancement des procédures de recrutement de cabinets pour promouvoir les politiques préventives, en ce qui concerne le projet d'exploitation du pétrole et du gaz offshore. Dans le même ordre d'idées, le recrutement de cabinets pour la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales est déjà lancée pour le Projet d'Appui au Mix énergétique Propre.

ÉTABLISSEMENTS HUMAINS ET CADRE DE VIE

« Dynamiques démographiques, accès aux services sociaux de base et risques urbains »

La situation démographique du Sénégal révèle une augmentation continue de la population marquée par un taux de croissance relativement élevé et une inégale répartition selon le milieu de résidence. Le taux de croissance de la population urbaine est nettement plus élevé que celui de la population rurale, surtout à cause des mouvements migratoires des campagnes au profit des zones urbaines. L'analyse de l'état des établissements humains révèle une forte concentration de la population et de l'essentiel des services sociaux de base dans les centres urbains, au niveau de la partie ouest du pays, principalement le long du littoral, autour de Dakar.

Cette croissance de la population urbaine (effet de l'exode rural) entraîne une extension de l'habitat spontané et la ruralisation de l'espace urbain caractérisée par la pratique très répandue de l'agriculture à petite échelle dans les villes, notamment à Dakar. Le milieu rural est marqué par l'évolution des espaces agricoles avec des conséquences négatives sur l'environnement à cause de la pollution des eaux, des sols et de l'air du fait de l'utilisation des engrais chimiques et des produits phytosanitaires, de la destruction de la végétation et sur la santé avec la transmission de pathologies et de zoonoses.

La qualité du cadre de vie et les activités humaines sont étroitement liées à l'évolution de la population, aux tendances démographiques et à des paramètres du développement (éducation, santé, énergie et pression sur les ressources naturelles). Cependant, les établissements humains sont confrontés à des défis environnementaux dont les principaux sont : la gestion des risques naturels (inondations, érosion côtière, sécheresse, intrusion marine), la gestion des risques industriels et technologiques (accidents industriels, accidents du transport de produits chimiques et d'hydrocarbures, vétusté des équipements industriels, ...), la gestion des risques urbains (pollution de l'air, insuffisance des aménagements des espaces verts) et la gestion des déchets (ménagers, industriels, biomédicaux, etc.).

La mauvaise gestion des déchets a des conséquences sur la santé avec le développement de certaines pathologies (paludisme, dermatoses, diarrhées, infections parasitaires, irritations oculaires etc.). En matière de gestion de l'air urbain, Dakar est la seule ville d'Afrique subsaharienne à être équipée d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air avec la création du Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA). Les mesures de la pollution de l'air faites au niveau des stations donnent l'évolution mensuelle de l'indice de Qualité de l'Air [Encadré 1].

Encadré 1 : Évolution mensuelle de l'indice de Qualité de l'Air de 2010 à 2016 à Dakar

L'Indice de la Qualité de l'Air (IQA) calculé quotidiennement indique l'état de la qualité de l'air à Dakar représenté par des codes de couleur : vert pour le bon, jaune pour le moyen, orange pour le mauvais et rouge pour le très mauvais. Les mesures de la pollution de l'air faites au niveau des stations donnent l'évolution mensuelle de l'indice de Qualité de l'Air de 2010 à 2016, illustrée par la figure 5

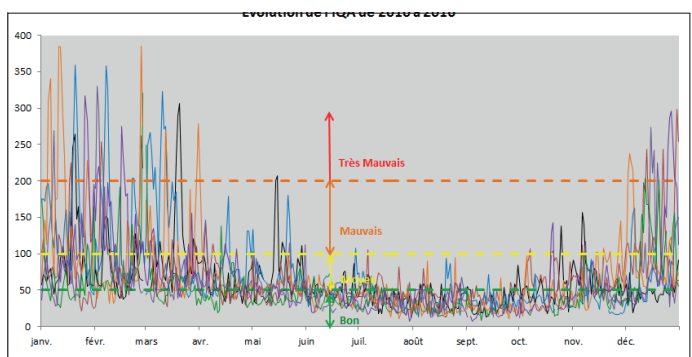


Figure 5 : Évolution de l'IQA de 2010 à 2016

Source : Centre de gestion de la qualité de l'air (CGQA) / Extrait de la thèse de Awa Niang (2019)

Les réponses apportées par l'État sénégalais et les acteurs à la base à la problématique des établissements humains sont, entre autres : la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation, le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES), le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), le projet d'aménagement du pôle urbain de Diamniadio, le programme national « zéro déchet », le Programme Décennal de Gestion des Inondations, etc. Cependant, pour garantir des résultats à toutes les stratégies de développement des établissements humains et d'amélioration du cadre de vie, les collectivités territoriales doivent assurer le suivi des réalisations dans les secteurs de l'économie, du social et de l'environnement.

Compte tenu du caractère multidimensionnel des problèmes posés par les collectivités territoriales, il convient de renforcer l'intercommunalité pour la gestion des ressources naturelles, des incohérences territoriales, de l'accès aux services sociaux de base. Par ailleurs, la maîtrise des risques et catastrophes devrait passer par la cartographie des zones à risques et la mise en œuvre des outils de planification spatiale pour mieux faire face aux impacts négatifs des changements climatiques (inondations, sécheresse, érosion côtière, etc.).

« Socle d'un développement durable
face aux nouveaux enjeux et défis environnementaux »

La planification environnementale est passée d'une gestion centralisée à une gestion décentralisée, puis à une gestion concertée. Elle est mise en œuvre par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) à travers ses différentes structures, en collaboration avec différents acteurs tels que les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les populations.

Le cadre juridique de la planification environnementale est régi par des textes nationaux, régionaux et internationaux.. C'est ainsi que plusieurs lois et codes ont été définis pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit, entre autres, du Code de l'environnement, du Code pétrolier, du Code minier, du Code forestier, de la Loi sur le plastique, des accords régionaux et multilatéraux.

Le système de planification est articulé avec les orientations économiques nationales, dans une perspective de développement durable. Il s'appuie sur la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable, le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD), le Projet annuel de Performance (PAP) ainsi que les instruments de planification au niveau régional, communal et local. Tout ceci témoigne du caractère participatif et itératif du processus de la planification environnementale qui est piloté par la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE), en collaboration avec toutes les structures du MEDD et toutes les autres parties prenantes.

D'autres outils de planification sont mis à contribution pour une bonne planification environnementale. Il s'agit principalement de : la Stratégie nationale de Développement durable, révisée en 2015 qui oriente l'action du Sénégal en matière de développement durable ; la Contribution Déterminée au niveau National, validée techniquement en décembre 2019 et qui constitue l'engagement du Sénégal dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat ; la Stratégie nationale pour une Croissance verte visant à accélérer l'accès à la finance climatique ; etc.

En plus de l'animation de la planification environnementale, il revient à la DPVE, en rapport avec les différentes structures, directions et services rattachés au MEDD, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des projets et programmes du MEDD, à travers le rapport annuel de performance (RAP). Le RAP, fait ainsi l'état d'avancement technique et financier des projets et programmes, grâce à l'analyse des écarts entre les cibles et les niveaux d'atteinte en termes d'intrants, d'activités et d'extrants.

Le système de suivi-évaluation permet aussi de noter un certain nombre d'acquis, de contraintes et de défis à relever. Les contraintes identifiées sont d'ordre institutionnel, juridique et financier : insuffisance de synergie entre les points focaux des conventions internationales sur l'environnement ; déficit de communication, de partage de l'information entre acteurs ; manque d'harmonisation, d'actualisation et d'application des textes juridiques ; non prise en compte de l'intercommunalité dans la gestion environnementale; absence d'un système national centralisé fonctionnel pour la remontée des données, faible financement du secteur, etc.

Le financement de la planification environnementale demeure un des défis majeurs de la mise en œuvre effective de la politique environnementale. Ce financement est assuré par les ressources de l'Etat et celles des partenaires au développement. Cependant, ces ressources ont connu une tendance générale à la baisse depuis 2011, entravant l'atteinte des objectifs fixés.

Depuis 2015, plus de 70% du financement de la politique environnementale sont pris en charge par l'Etat. Ce qui est, d'une part, louable ; mais, d'autre part, on peut s'interroger sur la capacité de mobilisation des ressources externes comme celles du Fonds vert Climat ou des obligations vertes qui représentent de nouvelles opportunités pour le financement de la politique environnementale.

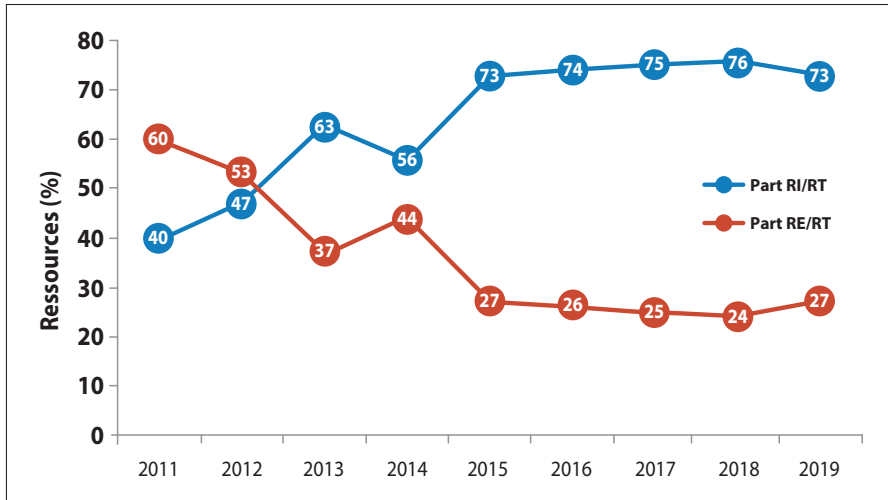


Figure 6 : Comparaison des ressources internes et externes de 2011 à 2019

Source : DPVE

Du fait de la transversalité de l'environnement et de la nécessité de disposer de données fiables et à jour pour les différents secteurs, un système national d'information environnementale (SNIE) est en train d'être mis en place. Pour l'instant, des difficultés sont rencontrées et, pour les lever, des recommandations ont été formulées et traduites en plan d'actions pour l'opérationnaliser.

Les engagements du Sénégal pour un développement durable portent sur des domaines prioritaires dont la réalisation aura un impact considérable sur la durabilité des ressources naturelles et la qualité des écosystèmes. En général, les modifications environnementales sont induites par des politiques de développement socio-économiques et des actions anthropiques inappropriées dans un contexte de changements climatiques persistants. Ainsi, les priorités environnementales déclinées dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et les exigences des plans de gestion environnementale et sociale offrent un cadre d'harmonisation et de cohérence entre les stratégies de développement et les politiques environnementales. Cependant, le rythme actuel de la croissance démographique est tel que le pays traverse des moments critiques pour le maintien d'un équilibre du ratio « empreinte environnementale » (ou écologique) et bio capacité. Une étude la Banque mondiale (2015) souligne que la moitié de la population sénégalaise vivra dans des zones urbaines d'ici l'horizon 2030. La conséquence sera une forte concentration des activités socio-économiques au niveau des villes et une importante production de déchets accompagnée d'émissions de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre diligente des réformes-clés et des projets du Plan d'Action Prioritaire du PSE a permis de réduire le déficit budgétaire de 1,5 % en 5 ans. L'option de développement du Sénégal est actuellement basée sur des systèmes de production qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre et une grande empreinte environnementale sur les écosystèmes et les ressources naturelles. Les conclusions du Rapport Exploratoire sur l'Économie Verte (REEV) au Sénégal de 2019 ont abouti à des perspectives encourageantes pour la promotion d'une économie verte et la lutte contre la pauvreté, en réduisant les écarts entre les zones rurales et urbaines.

La dynamique des changements climatiques dans un contexte de croissance démographique forte entraîne une modification des conditions environnementales qui génère divers risques environnementaux, sociaux et sanitaires. Ainsi, des hausses récurrentes de température sont prévues d'ici l'horizon 2050. Ces hausses seront plus marquées dans la zone agro-sylvopastorale. On pourrait donc s'attendre, dans le futur, à des aléas climatiques comme la sécheresse, les inondations, des vagues de chaleur, une recrudescence de l'érosion côtière, entre autres.

Le réchauffement de la planète dû aux changements climatiques pourrait entraîner une élévation du niveau de la mer de 20 cm en 2030 et de 80 cm en 2080 (DEEC, 2011 ; Banque mondiale, 2013). Les impacts sur le littoral sénégalais seront grandement exacerbés par la combinaison de l'élévation du niveau de la mer avec la prévision de diminution des précipitations, l'urbanisation croissante et les risques actuels de crues des fleuves, l'érosion côtière, la submersion marine, la faible capacité de gestion et d'évacuation des eaux de ruissellement au niveau des bas-fonds et des zones urbaines ainsi que l'augmentation de la salinité. A cela, s'ajoute la dynamique naturelle de fermeture en cours de la brèche de Saint-Louis, donc de l'embouchure actuelle du fleuve Sénégal. Seuls 550 m de large séparent la partie distale du segment nord de la flèche de la Langue de Barbarie et la base de la flèche sableuse de Pilote Barre (Figure 7).

La fermeture de la brèche empêchera une communication entre le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique et aura comme conséquence directe, une réapparition du risque d'inondation d'origine fluviale au niveau des quartiers de la commune de Saint-Louis. La fermeture de l'embouchure de la lagune de Pilote Barre entrainera un isolement total du plan d'eau qui évoluera inéluctablement vers un bassin d'évaporite, avec de multiples conséquences économiques. En outre, les populations des villages de Pilote Barre, Tassinère, Ndiébene Gandiole, Ndiol, etc. n'auront plus un accès direct à la mer pour leurs activités économiques.

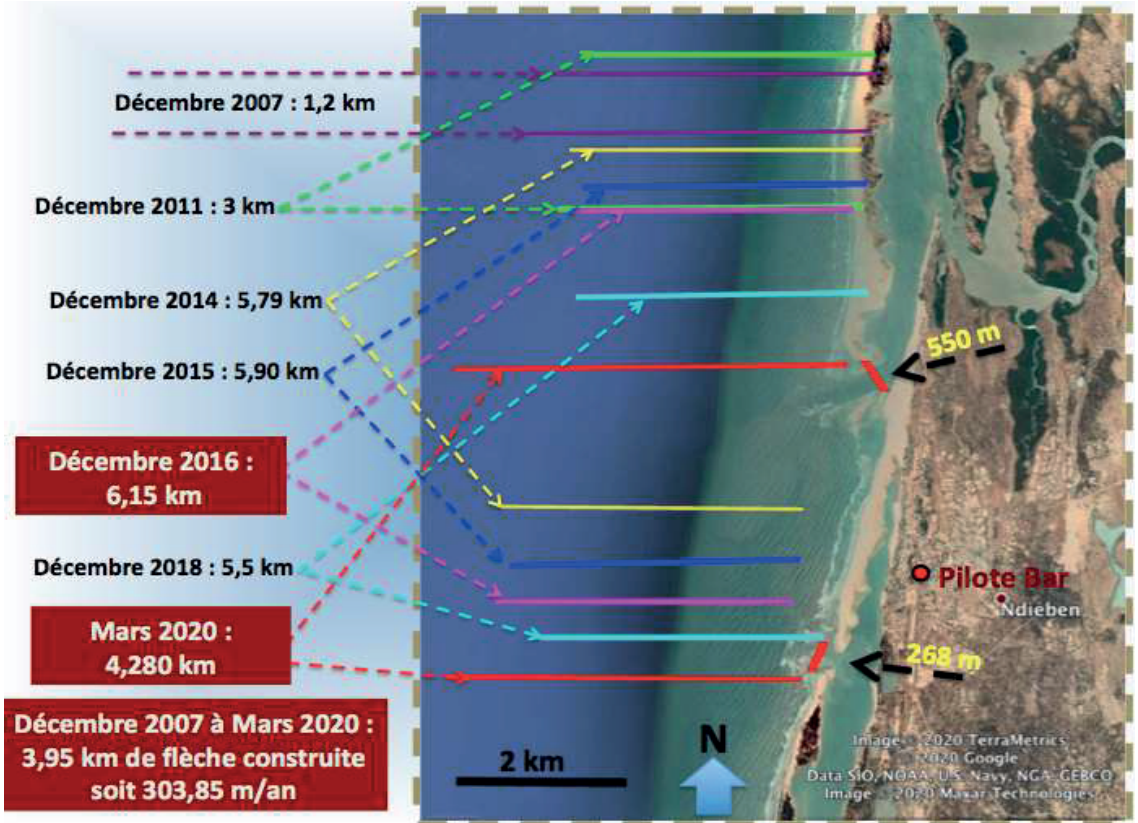


Figure 7 : Évolution de la brèche de la Langue de Barbarie depuis 2003

Source : CSE, 2020

Les perspectives environnementales du Sénégal dépendront en grande partie des scénarios de développement socio-économique, de la croissance démographique et des impacts relatifs aux risques climatiques. Toutefois, cette prédiction peut être nuancée surtout par l'apparition d'événements perturbateurs inattendus comme la pandémie à COVID-19. La combinaison de la pression démographique, de l'urbanisation, de la pauvreté, des politiques de sécurité alimentaire et des pratiques culturelles peut induire une conversion des surfaces agricoles vers le bâti, en particulier dans le Bassin arachidier ; d'où l'urgence de la nécessité de développer une stratégie de gestion durable des terres.

La baisse de pluviométrie et l'élévation des températures, suite aux changements climatiques, ont entraîné une pression accrue sur les ressources en eau et des pressions et menaces sur la biodiversité provenant de plusieurs facteurs. La perturbation de l'équilibre des écosystèmes terrestres se manifeste, entre autres, de plusieurs manières : modification du fonctionnement, vulnérabilité, salinisation et acidification des eaux, assèchement des vallées. La tendance actuelle des écosystèmes forestiers se caractérise par une dégradation continue qui se traduit par une modification de la composition floristique et une diminution des superficies. Le risque d'extinction de certaines espèces de la biodiversité s'accroît et s'accélère même à travers le prisme des pressions environnementales en cours.

INTRODUCTION

Le Rapport sur l'État de l'Environnement du Sénégal (REE) est un document de référence qui permet d'informer sur l'état et les tendances évolutives des écosystèmes naturels et du bien-être humain au Sénégal et d'apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique environnementale nationale. Sa mise à jour et sa vulgarisation répondent au souci de fournir une base de connaissances et des outils de gestion efficaces, susceptibles d'orienter la prise de décision pour intégrer la dimension environnementale dans le processus de planification national, sectoriel et territorial.

Dans cette quatrième édition dont le thème principal est « Améliorer la conscience environnementale pour une gestion durable des ressources naturelles au Sénégal », un accent particulier a été mis sur la gouvernance climatique, notamment en ce qui concerne les modalités de la contribution du PSE dans son amélioration, ainsi que la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et de l'agenda 2030 des objectifs de Développement durable (ODD).

Le cadre utilisé pour évaluer l'état de l'environnement au Sénégal est dénommé « DPSIR ». C'est une démarche qui permet d'analyser l'état actuel de l'environnement en prenant en compte les forces motrices et les causes directes du changement environnemental, les conséquences sur les systèmes humains et écologiques, ainsi que le potentiel de développement économique et social, sans oublier les stratégies pluri-échelles destinées à atténuer les causes et effets des changements environnementaux.

Dans la continuité des rapports précédents (2000 ; 2010 et 2015), la quatrième édition du REE couvre des domaines porteurs d'enjeux pour les secteurs prioritaires du plan de relance économique du Sénégal : Ressources en eau, Environnement marin et côtier, Terres et gouvernance foncière, Biodiversité et services écosystémiques, Mines et énergie, Établissements humains et cadre de vie, Planification environnementale. Elle fournit des données et informations importantes sur les ressources naturelles, dont l'exploitation optimale est le moteur de la marche vers l'émergence en 2035.

Dix chapitres structurent le REE :

- « Contexte biophysique et socio-économique » (chapitre 1)
- « Vulnérabilité et gouvernance climatiques » (chapitre 2)
- « Ressources en eau » (chapitre 3)
- « Environnement marin et côtier » (chapitre 4)
- « Terres et gouvernance foncière » (chapitre 5)
- « Biodiversité et services écosystémiques » (chapitre 6)
- « Mines et énergie » (chapitre 7)
- « Établissements humains et cadre de vie » (chapitre 8)
- « Planification environnementale » (chapitre 9)
- « Perspectives environnementales » (chapitre 10).

Ces dix chapitres du rapport, aux thématiques interconnectées, font un état des lieux de la question environnementale abordée, un inventaire des dispositifs institutionnels et réglementaires en place, une analyse situationnelle des politiques, programmes et projets sectoriels mis en œuvre et une évaluation des impacts environnementaux potentiels et réels intégrant les stratégies et solutions d'atténuation des effets néfastes sur les communautés.

Le REE 2020 comprend :

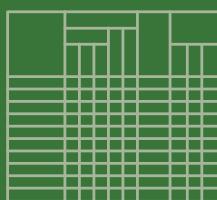
280 pages



100 figures



55 tableaux



21 encadrés



44 photos

